

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

HORS – SERIE
N°02 – Février 2019

Délibération n°2019.00009 du 04 février 2019
Relative à l'élection des membres de la Commission de
Délégation de service Public



Publié le 22/02/2019

Mission Coordination Générale et Vie Institutionnelle

Service des assemblées

8, Boulevard Halidi Sélémani - B.P. 101 – 97600

MAMOUDZOU - Internet : <http://www.cg976.fr>

Siret : 2298500030001855D

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du lundi 04 février 2019

Membres en exercice : 26

Présents : 17

Procurations : 02

Absents : 7

Nombres de votants : 19

Votes pour : 19

Votes contre : 00

Abstentions : 00

Dates de la convocation : Vendredi 25

Janvier 2019

DELIBERATION N°2019.00009

Relative à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public

L'an deux mille dix neuf, le 04 février, à 09 heures 00, le Conseil départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, sous la convocation et la présidence du Président du Conseil départemental. Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président), M. Bourouhane ALLAOUI, Mme Toyfria ANASSI, Mme Raïssa ANDHUM, M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA, M. Ben Youssef CHIHABOUDINE, Mme Insa DAOUDOU, M. Issoufi AHAMADA, Mme Zaihati MADI-MARI, M. Nomani OUSSENI, Mme Bichara Bouhari PAYET, Mme Fatimatie RAZAFINATOANDRO, M. Mohamed SIDI, M. Issa SOULAIMANA MHIDI, Mme Moinécha SOUMAILA, M. Ben Issa OUSSENI, M. Issa ISSA ABDOU,

Conseillers départementaux représentés :

M. Ali Debré COMBO donne pouvoir à Mme Moinécha SOUMAILA
Mme Mariame SAID donne pouvoir à M. Mohamed SIDI,

Conseillers départementaux absents excusés :

Mme Armamie ABDOUL WASSION, Mme Halima Mdallah BAMOUDOU, M. Aynoudine SALIME, Mme Afidati MKADARA, Mme Fatima SOUFFOU, M. Daniel ZAIDANI, Mme Soihirat EL HADAD,

Secrétaire de séance désignée :

Mme Moinécha SOUMAILA

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-5 ;
- Vu** la délibération n°2059/2015/CD du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
- Vu** la délibération n°2073/2015/CD du 16 avril 2015 relative à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein des divers commissions administratives et des organismes extérieurs ;
- Vu** l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- Vu** le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- Vu** la délibération N°2073/2015/CD du 16 avril 2015 relative à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein des divers commissions administratives et organismes extérieurs ;

Considérant le rapport n°2019.CP-003601 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;

Considérant l'avis de la commission administration générale, infrastructures et transports en date du 01 février 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Le Conseil départemental,

DECIDE

Article 1 : de désigner 10 conseillers départementaux afin de siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public, le Président du Conseil départemental étant membre de droit :

TITULAIRES (5)	SUPPLEANTS (5)
Mme Fatimatie RAZAFINATOANDRO	Mme Mariame SAID
M. Bourouhane ALLAOUI	M. Mohamed SIDI
M. Issa ISSA ABDOU	Mme Insyda DAOUDOU
Mme Toyfriya ANASSI	M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA
M. Nomani OUSSENI	M. Aynoudine SALIME

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la gestion de ladite commission.

**Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental**

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

